



Guy BERTHELOT demande par ailleurs si, suite à sa demande exprimée le 15 mars, une lettre a été adressée au Préfet au sujet de la légalité de l'élection du Maire alors que le conseil était incomplet ?

Cédric PERRIN répond qu'il attend une réponse, qu'il enverra une lettre à l'opposition et qu'une information pourra être faite lors de la prochaine séance.

Après ces échanges, Cédric PERRIN propose d'aborder le point 1 de l'ordre du jour :  
**désignation des représentations du conseil municipal**

Cédric PERRIN indique qu'en vertu de l'Article L 2121-21 du CGCT, modifié par la loi du 13 août 2004, «Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.»

Si les conseillers en sont d'accord, Cédric PERRIN propose que l'assemblée adopte le vote à main levée lorsqu'il est autorisé. Pour certaines désignations, un vote secret ou de liste est imposé.

Guy BERTHELOT indique qu'il souhaite que le vote à main levée soit décidé point par point avant chaque vote.

Cédric PERRIN en est d'accord et demande à l'opposition de proposer un assesseur pour les opérations de vote et le dépouillement : Béatrice REBUFFONI est désignée.

Cédric PERRIN propose Jean-Claude TOURNIER comme second assesseur, ce qui est approuvé par l'assemblée.

## **ORGANISMES EXTÉRIEURS**

### **1 - Élections des représentants du conseil municipal**

#### **AÉROPARC**

Suffrages exprimés : 25

Sont désignés à l'unanimité pour chacun des candidats :

<i><b>TITULAIRES</b></i>	<i><b>SUPPLÉANTS</b></i>
Jean-Claude JACOB	Jean-Claude TOURNIER
Stéphane FROSSARD	Marie-Lise LHOMET
Jeanne MONNIN	Pascal VOISARD
Guy BERTHELOT	Béatrice REBUFFONI

#### **ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 21

Abstentions : 4 (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni)

Ville de Beaucourt

Est désigné à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<b><i>TITULAIRE</i></b>	
Didier MILBERGUE	21 voix

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Suffrages exprimés : 25

Une seule liste a été proposée au vote. Elle obtient l'unanimité des voix.

<b><i>TITULAIRES</i></b>	<b><i>SUPPLÉANTS</i></b>
Bernard LIAIS	Pascal VOISARD
Jean-Claude TOURNIER	Jean-Claude JACOB
Hamid HAMLIL	Yazid CHAOUCHE
Laure MONNIN	Annie VENDÉOUX
Luc RENAUD	Guy BERTHELOT

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Suffrages exprimés : 25

Une seule liste a été proposée au vote. Elle obtient l'unanimité des voix.

<b><i>TITULAIRES</i></b>
Catherine CLAYEUX
Marie-Lise LHOMET
Annie VENDÉOUX
Béatrice LOCATELLI
Françoise GACHOT

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE**

Guy BERTHELOT présente la candidature de Béatrice REBUFFONI pour l'opposition. Il précise que lorsqu'il était dans la majorité, il avait laissé une place à l'opposition en la personne de Jean-Claude TOURNIER. Il y a 7 ans, la majorité n'a pas voulu suivre le même chemin et cette nouvelle majorité qui veut travailler autrement les exclut également.

Suffrages exprimés : 25

Sont élus au scrutin secret :

<b><i>TITULAIRES</i></b>		<b><i>SUPPLÉANTS</i></b>	
Cédric PERRIN	20 voix pour/5 voix contre	Hamid HAMLIL	20 voix pour/5 voix contre
Jean-Claude TOURNIER	20 voix pour/5 voix contre	Stéphane FROSSARD	20 voix pour/5 voix contre
Bernard LIAIS	20 voix pour/5 voix contre	Béatrice LOCATELLI	20 voix pour/5 voix contre
Claude GIRARD	20 voix pour/5 voix contre	Christine POUDEROUX	20 voix pour/5 voix contre
Jean-Claude JACOB	20 voix pour/5 voix contre		
Josette BESSE	20 voix pour/5 voix contre		

Ville de Beaucourt

### **COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 21

Abstentions : 4 (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni)

Sont désignés à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<b><i>TITULAIRE</i></b>		<b><i>SUPPLÉANT</i></b>	
Hamid HAMLIL	21 voix pour et quatre abstentions	Catherine CLAYEUX	21 voix pour et quatre abstentions

### **COMITÉ DE GESTION DE LA MAISON BLANCHE**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 21

Abstentions : 4 (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni)

Est désignée à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<b><i>TITULAIRE</i></b>
Marie-Lise LHOMET

### **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA COHÉSION SOCIALE**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 21

Abstentions : 4 (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni)

Sont désignées à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<b><i>TITULAIRE</i></b>		<b><i>SUPPLÉANT</i></b>	
Catherine CLAYEUX	21 voix pour et quatre abstentions	Nadia RAHAL	21 voix pour et quatre abstentions

### **COMMISSION DES FINANCES**

Suffrages exprimés : 25

Sont désignés à l'unanimité ou à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<b><i>TITULAIRES</i></b>		<b><i>SUPPLÉANTS</i></b>	
Cédric PERRIN	unanimité	Laure MONNIN	unanimité
Yazid CHAOUCHE	23 voix pour 2 contre	Hamid HAMLIL	unanimité
Jean-Claude TOURNIER	unanimité	Didier MILBERGUE	unanimité
Charly FISCHER	unanimité	Bénédicte TISSERAND	unanimité
Jean-Claude JACOB	unanimité	Bernard LIAIS	unanimité
Guy BERTHELOT	24 voix pour 1 contre	Béatrice REBUFFONI	unanimité

### **COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE**

Suffrages exprimés : 25

Sont désignés à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRES</i>		<i>SUPPLÉANTS</i>	
Cédric PERRIN	21 voix pour 4 contre	Hamid HAMLIL	21 voix pour 4 contre
Jean-Claude TOURNIER	21 voix pour 4 contre	Annie VENDÉOUX	21 voix pour 4 contre
Josette BESSE	21 voix pour 4 contre	Jeanne MONNIN	21 voix pour 4 contre

### **COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA STATION D'ÉPURATION**

Suffrages exprimés : 25

Sont désignés à l'unanimité :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
Jean-Claude TOURNIER	Jean-Claude JACOB
Hamid HAMLIL	Stéphane FROSSARD
Didier MILBERGUE	Christine POUDEROUX
Bernard LIAIS	Claude GIRARD
Guy BERTHELOT	Luc RENAUD

### **CORRESPONDANT DÉFENSE**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 21

Abstentions : 4 (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni)

Est désigné à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRE</i>	
Jean-Claude TOURNIER	21 voix

### **FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 21

Abstentions : 4 (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni)

Sont désignées à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRE</i>		<i>SUPPLÉANT</i>	
Laure MONNIN	21 voix pour et 4 abstentions	Marie-Lise LHOMET	21 voix pour et 4 abstentions

### **MAISON POUR TOUS (Conseil d'Administration)**

Suffrages exprimés : 25

Ville de Beaucourt

Pour : 21

Abstentions : 4 (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni)

Sont désignés à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i><b>TITULAIRES</b></i>	
Charly FISCHER	21 voix pour et 4 abstentions
Jeannette HEYBERGER	21 voix pour et 4 abstentions

### **RÉGITEL**

Suffrages exprimés : 25

Sont désignés à l'unanimité :

<i><b>TITULAIRES</b></i>
Jean-Claude TOURNIER
Cédric PERRIN
Christine POUDEROUX
Jean-Claude JACOB
Yazid CHAUCHE
Stéphane FROSSARD
Claude GIRARD
Béatrice REBUFFONI
Luc RENAUD

### **SIAGEP** (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion des Équipements Publics)

Suffrages exprimés : 25

Sont désignés à l'unanimité :

<i><b>TITULAIRES</b></i>	<i><b>SUPPLÉANTS</b></i>
Hamid HAMLIL	Jean-Claude TOURNIER
Jean-Claude JACOB	Didier MILBERGUE
Christine POUDEROUX	Bernard LIAIS
Béatrice REBUFFONI	Françoise GACHOT

### **SIISMAD** (Syndicat Intercommunal des Installations Sportives Mises A Disposition des Élèves du second degré)

Suffrages exprimés : 25

Pour : 21

Abstentions : 4 (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni)

Sont désignés à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i><b>TITULAIRE</b></i>		<i><b>SUPPLÉANT</b></i>	
Yazid CHAUCHE	21 voix pour et 4 abstentions	Jean-Claude JACOB	21 voix pour et 4 abstentions

**SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)**

Suffrages exprimés : 25

Sont désignés à l'unanimité :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
Cédric PERRIN	Hamid HAMLIL
Jean-Claude TOURNIER	Stéphane FROSSARD
Bernard LIAIS	Béatrice LOCATELLI
Claude GIRARD	Christine POUDEROUX
Jean-Claude JACOB	Marie-Lise LHOMET
Josette BESSE	Jeanne HEYBERGER
Béatrice REBUFFONI	Guy ERTHELOT

**SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun)**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 21

Abstentions : 4 (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni)

Sont désignés à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRES</i>	
Cédric PERRIN	21 voix pour et 4 abstentions
Hamid HAMLIL	21 voix pour et 4 abstentions

**SYNDICAT DU COLLÈGE DE BEAUCOURT**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 21

Abstentions : 4 (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni)

Sont désignées à la majorité absolue des suffrages exprimés :

<i>TITULAIRES</i>	
Béatrice LOCATELLI	21 voix pour et 4 abstentions
Bénédicte TISSERAND	21 voix pour et 4 abstentions

**CULTURE et ANIMATIONS**

**2 - Informatisation de l'inventaire et numérisation des collections –  
Demande de subvention à la DRAC**

**Rapporteur : Charly FISCHER**

## Ville de Beaucourt

L'embauche d'une chargée de mission collections au Musée Japy a permis d'engager le travail de rangement et de récolement de la collection. Ce travail doit être accompagné de deux opérations complémentaires :

1. La vérification et mise à jour de l'inventaire informatisé.
2. La numérisation de la collection.

Cette opération nécessite l'achat de matériel photographique de qualité et de logiciels spécialisés. Une partie du temps de travail de la chargée de mission y sera consacré.

### Objectifs poursuivis :

- Se conformer à la loi relative aux Musées de France (inventaire, récolement).
- Mieux connaître la collection et la rendre plus accessible.
- En déduire la politique d'acquisition.
- Préparer le déménagement du musée.
- Faciliter les recherches d'objets dans la collection.
- Offrir une meilleure visibilité du musée.

Le coût de cette première tranche de projet est estimé à 13 295 €.

Pour couvrir les frais liés à cette opération, la Ville de Beaucourt sollicite une aide financière de l'Etat - Ministère de la Culture (via la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté) d'un montant de 4.000 €.

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant</b>
<b>Dépenses liées à la réalisation de l'action</b>	<b>4 495</b>	<b>Ville de Beaucourt</b>	<b>6 020</b>
Appareil photo	1000		
Kit éclairage photo	1200	<b>Subventions des</b>	<b>3 275</b>
Fonds photo + tente de prise de vues	400	<b>autres collectivités</b>	
Mobilier rangement + dossiers	885	<b>territoriales</b>	
Papeterie	700	Conseil Général du	
Logiciel Photoshop (x2) CD et DVD pour sauvegardes	200	Territoire de Belfort	
	110	(salaire chargée de mission)	
	<b>8 800</b>		
<b>Frais de personnel, de structure liés au projet</b>	<b>7 800</b>	<b>Subventions de</b>	<b>4 000</b>
30% du salaire « chargée de mission inventaire »		<b>l'Etat</b>	
Formations	1 000	Ministère de la culture (DRAC)	
<b>Total</b>	<b>13 295</b>	<b>Total</b>	<b>13 295</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le présent plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.**



### **3 - Vente d'ouvrages en dépôt dans la boutique du Musée Japy - Tarif**

#### **Rapporteur : Charly FISCHER**

Afin de diversifier les articles en vente proposés à ses visiteurs, le Musée municipal Japy pourrait ajouter deux ouvrages dans sa boutique :

- *Barbier photographe* de Pierre et Anne CROISSANT : ouvrage de photographies de la fin du XIXe siècle sur le Pays de Montbéliard.

Prix de vente : 53 € (payé 46 € à l'éditeur) Recett : 7 €

- *L'horlogerie au fil du temps et son évolution en Franche-Montagne* de Michel Simonin.

Prix de vente : 25 € (payé 20 € à l'éditeur) Recett : 5 €

Ces ouvrages seraient pris en dépôt, ce qui n'occasionne aucune dépense.

Charles FISCHER précise que ces livres sont de grande qualité.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de vente des deux nouveaux ouvrages précités dans la boutique du Musée, valide les modalités d'acquisition auprès des éditeurs et le tarif de vente.**

### **4 - Opération de numérisation des collections Tranche 5 – Demande de subvention à la DRAC**

#### **Rapporteur : Charly FISCHER**

Dans le cadre de l'inventaire des collections et en lien avec les programmes nationaux et régionaux de numérisation des collections, les Musées des Techniques et Cultures Comtoises (MTCC) organisent leur cinquième campagne photographique professionnelle. Les objectifs sont : valorisation des collections, exportation des données vers les bases nationales, bénéfice de clichés haute-définition exploitables pour la promotion du musée et l'édition.

Le coût de cette opération est estimé à 5.600 €.

Charles FISCHER précise que la prestation intègre des vacances pour un photographe professionnelle pour la photothèque du Musée et le site national des musées de France.

**Pour couvrir les frais liés à cette opération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la Ville de Beaucourt sollicite une aide financière de l'Etat - Ministère de la Culture (via la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté) d'un montant de 1.960 €, ainsi qu'une aide du Conseil Régional de 1960 € selon le plan de financement suivant.**

Nature des Dépenses	Montant des Dépenses
<b>Prestations</b>	<b>5.600</b>
<b>(Vacations, Achats petit matériel, Autres dépenses )</b>	
<b>Total des Dépenses :</b>	<b>5.600</b>

Nature des Recettes	Montant des Recettes
<b>Ville de Beaucourt</b>	<b>1.680</b>
<b>Subventions de l'Etat</b>	<b>1.960</b>
Ministère de la culture (DRAC)	
<b>Conseil Régional</b>	<b>1.960</b>
<b>Subventions des autres collectivités territoriales</b>	
<b>Autres recettes</b>	
<b>Total des recettes :</b>	<b>5.600</b>

## **FINANCES**

### **5 - Indemnités du Maire et des adjoints**

#### **Rapporteur : Cédric PERRIN**

Le calcul des indemnités de fonction des membres des conseils municipaux est fixé en application du code général des collectivités territoriales (art.L.2123-20 et suivants) complété par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

L'enveloppe globale mensuelle prévue par la loi est constituée d'une enveloppe de base et de majorations comme suit :

#### 1 – Enveloppe de base

\* Indemnité du Maire : 55 % de l'indice brut 1015

\* Indemnité des Adjoints 22 % de l'indice brut 1015 x 8 adjoints

#### 2 – Majorations

Une majoration de 15 % est accordée au Maire d'une commune chef-lieu de canton.

L'application de ces règles conduit pour Beaucourt à une enveloppe mensuelle globale de 8 940.02 euros.

#### 3 – Conseillers délégués

Il est rappelé que les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions en application de l'article L.2122.18 peuvent également percevoir une indemnité.

Aussi, il est proposé de réserver sur l'enveloppe mensuelle globale une somme que le conseil municipal pourra affecter ultérieurement, après délibération, à un certain nombre de conseillers municipaux délégués. Il est ainsi proposé de diminuer de deux points le taux des indemnités du maire et des adjoints et de fixer les indemnités de fonction des élus comme suit :

Indemnité de fonction du Maire : 53 % de l'indice brut 1015

Indemnité de fonction des Adjoints : 20 % de l'indice brut 1015

Une enveloppe mensuelle de 683 € pourra ainsi être répartie entre les conseillers délégués.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide des indemnités du Maire et des adjoints selon les modalités précitées.**

**La désignation et l'indemnisation des conseillers municipaux délégués feront l'objet d'une prochaine délibération.**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6 - Délégations du conseil municipal au Maire - Article L2122-22 du CGCT**

#### **Rapporteur : Cédric PERRIN**

Dans un certain nombre de matières, le maire peut obtenir délégation du conseil municipal pour agir, en tout ou partie dans le domaine concerné, et pour la durée de son mandat.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'accorder au Maire délégation, pour la durée de son mandat :

- ▶ D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- ▶ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- ▶ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- ▶ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- ▶ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- ▶ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- ▶ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- ▶ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- ▶ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- ▶ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- ▶ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- ▶ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas.
- ▶ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 euros (mille euros).
- ▶ De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- ▶ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 euros.

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que les décisions prises en application de la délégation puissent être signées par un adjoint agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18.**

**Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.**

**Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.**

## **7 - FISAC - Manifestation « Beaucourt fête Japy 2008 » - Organisation d'une Bourse horlogère**

### **Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER**

Dans le cadre des actions mises en place pour la 1ère tranche du FISAC, il est prévu le renouvellement de la manifestation « Beaucourt fête Japy » les 20 et 21 septembre 2008.

La thématique retenue pour cette prochaine édition est l'horlogerie ainsi que les années 1900. Parmi les animations programmées, une bourse horlogère pourrait être organisée au Foyer Georges Brassens le samedi 20 septembre de 10 heures à 19 heures.

Jean-Claude TOURNIER indique que les tarifs proposés ont été fixés avec le Musée, les Amis du Musée et les représentants des structures culturelles.

**En l'absence d'opérateur privé organisant ce type de manifestation localement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'organisation par la commune de cette bourse et décide de la tarification pour l'entrée de la bourse et la location des stands.**

STAND	TARIFICATION
Entrée de la bourse	Gratuit
Table de 2 mètres x 0,60 mètres	30 €
2 tables pour un stand de 4 mètres x 0,60 mètres	60 €

## **URBANISME – VOIRIE - FORÊT**

### **8 - Programme d'Aménagement du centre-ville – Tranche 3 - Demande de subventions**

#### **Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER**

Pour mémoire, la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux du centre ville concerne l'aménagement de la place Salengro.

Ces travaux pourraient commencer en 2008.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Aménagement de la Place Salengro	565 740,00 €	DGE	141 435,00 €
		Enveloppe parlementaire	25 000,00 €
		Région	97 813,00 €
		Fonds FISAC	86 765,00 €
		CCST	12 200,00 €
		Ville de BEAUCOURT	202 527,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>565 740,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>565 740,00 €</b>

**Le conseil municipal, à la majorité et quatre abstentions (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni) décide :**

- de valider le plan de financement du programme de travaux de l'Aménagement du Centre Ville,
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.
- 

## **9 - Projet Néolia Passage Mendès-France - Cession de terrain à l'euro symbolique**

### **Rapporteur : Cédric PERRIN**

Par délibération en date du 26 septembre 2002, le conseil municipal a décidé l'acquisition de la propriété de M. et Mme MOSER, cadastrée AL 19-224, Passage Mendès France afin de l'intégrer dans la réflexion sur l'aménagement de ce secteur du centre ville.

Ainsi, lors de la vente par adjudication du 26 octobre 2002, et après préemption sur l'adjudication, l'immeuble concerné a été acquis pour la somme de 29 000 euros.

Après déclassement de terrains attenants, l'emprise concerne dorénavant les parcelles Section cadastrale AL n° 327-328-329 pour une contenance d' 1a55.

La ville propose de céder pour l'euro symbolique le terrain une fois mis à nu à Néolia afin que cette société puisse construire une cellule commerciale et quatre logements sociaux T3 en centre ville.

Béatrice REBUFFONI demande quel est le projet ? Quelle est la destination de la cellule ?

Cédric PERRIN répond qu'il n'a pas encore de réponse, la commune n'y a pas encore travaillé. Il y a des plans à disposition en Mairie. La commune n'y a pas encore travaillé mais l'objectif est de développer une enseigne au centre ville.

Bernard LIAIS ajoute que ce projet ne sera opérationnel que fin 2009, début 2010. Il y a 18 mois de travaux.

Guy BERTHELOT indique qu'il s'abstiendra car il ne connaît pas ce dossier. Bernard LIAIS répond que ce dossier a été présenté en commission urbanisme dans laquelle Michel PLOMB était présent.

**Compte tenu du caractère d'intérêt général du projet, le conseil municipal, à la majorité absolue (21 voix pour et quatre abstentions (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni), autorise le maire à signer l'acte pour la cession du terrain concerné à l'euro symbolique.**

**Les crédits de démolition du bâtiment existant étaient inscrits au BP 2007.**

## **10 - FISAC - Manifestation de Pâques – Subvention et convention**

### **Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER**

La ville de Beaucourt, maître d'ouvrage de l'opération collective de dynamisation du commerce et de l'artisanat, conformément aux articles 2 et 3 de la convention relative à la première tranche de cette opération, pourrait décider de soutenir l'Association des Commerçants et des Artisans de Beaucourt pour la mise en œuvre d'une animation commerciale sur le thème de Pâques.

Objectif et description de la manifestation :

- Créer des animations et des décorations sur le thème de Pâques.
- Générer auprès du grand public une image valorisante et attrayante du commerce local et conforter la fréquentation des commerces du centre-ville.

Cette animation a associé des partenaires locaux (associations, écoles,...) afin de dépasser le strict cadre commercial et de se positionner ainsi comme une véritable animation de ville.

Cédric PERRIN précise que le budget figure en annexe. Le FISAC apporte 50 %. Finalement, la ville apporte 56 euros sur 1400.33 euros.

Luc RENAUD demande quel est le bilan de la semaine à Pâques ?

Cédric PERRIN répond que les écoles ont bien participé, 80 enfants sont venus pour la fondue au chocolat. La ferme a eu du succès, tout s'est bien passé. Il y a eu, hier soir, la remise des prix du concours et les lots (œufs en chocolat et champagne), les gagnants étaient là. C'est à poursuivre pour amener des clients.

Guy BERTHELOT rappelle que lors de la commission finances pour le DOB, sous l'ancienne majorité, le Maire avait indiqué que l'ACAB ne payait pas sa part des opérations FISAC. Il demande ce qu'il en est pour ces deux dossiers ?

Cédric PERRIN répond que l'ACAB avance l'argent et la ville rembourse sur factures.

Guy BERTHELOT demande à Jean-Claude TOURNIER, qui était à la commission, s'il avait compris la même chose ?

Jean-Claude TOURNIER acquiesce.

Cédric PERRIN répond que l'on est au début du FISAC. Concernant la trésorerie de l'ACAB, « ce n'est pas le Pérou » et il faudra faire un bilan dans les prochains mois.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'Association des Commerçants et des Artisans de Beaucourt une subvention afférente à l'animation commerciale de Pâques qui s'élèvera à 756,18 Euros pour un coût prévisionnel de l'opération de 1 400,33 Euros HT et autorise le Maire à signer la convention correspondante.**

## **11 - FISAC - Communication – Subvention et convention**

### **Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER**

La ville de Beaucourt, maître d'ouvrage de l'opération collective de dynamisation du commerce et de l'artisanat, conformément aux articles 2 et 3 de la convention relative à la première tranche de cette opération, pourrait soutenir l'Association des Commerçants et Artisans de Beaucourt pour la réalisation et la diffusion de documents de communication au profit des entreprises commerciales et artisanales de la commune.

Description et objectifs des interventions :

- ▶ Réaliser et diffuser un dépliant collectif présentant les entreprises commerciales et artisanales de Beaucourt.
- ▶ Organiser régulièrement des insertions presse présentant pour chaque période de diffusion une catégorie de commerces.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'Association des Commerçants et des Artisans de Beaucourt une subvention afférente aux actions de communication qui s'élèvera à 2 127,58 Euros pour un coût prévisionnel de l'opération de 3 545,96 Euros HT et autorise le Maire à signer la convention correspondante.**

## **12 - Construction de 20 logements rue de Vandoncourt à BEAUCOURT - Demande de garantie**

**Rapporteur : Cédric PERRIN**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la garantie de la commune à Territoire Habitat (Conseil d'administration du 17 décembre 2007) dans le cadre de la construction de 20 logements rue de Vandoncourt.**

La garantie est sollicitée à hauteur de 243 054,00 euros représentant 50 % du **prêt PLUS FONCIER** d'un montant total de 486 108,00 euros que TERRITOIRE HABITAT contractera auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux en vigueur au moment de la signature des contrats et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 486 108 ,00 €
- Durée totale du prêt : 50 ans
- Échéances : annuelles
- Différé d'amortissement : 0
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4 ,30 %
- Taux annuel de progressivité : 0 ,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

*Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.*

La garantie est sollicitée à hauteur de 560 397.00 euros représentant 50 % du **prêt PLUS** d'un montant total de 1 120 794.00 euros que TERRITOIRE HABITAT contractera auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux en vigueur au moment de la signature des contrats et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 120 794.00 €
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Échéances : annuelles
- Différé d'amortissement : 0
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4 ,30 %
- Taux annuel de progressivité : 0 ,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

*Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux*

*collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.*

Bernard LIAIS précise que les travaux commencent dans trois semaines et que les plans sont en Mairie pour ceux qui veulent les consulter.

## **DIVERS**

### **Questions diverses**

- Cédric PERRIN indique que les candidatures peuvent être reçues des habitants pour participer aux commissions :

La liste des commissions est la suivante

Urbanisme / Voirie/Assainissement

Environnement/Fleurissement

Éducation/Petite Enfance

Culture/Vie associative

Jeunesse /Sport

- Cédric PERRIN confirme à Annie VENDEOUX que les livres évoqués dans le rapport N°3 seront bien en vente au Musée.

Séance levée à 21 heures 15.